



C'est avec la venue du beau temps que l'ALCQ vous fait parvenir le bulletin d'été!

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que nous accueillons une nouvelle employée pour compléter notre équipe! Julie est entrée en poste à la mi-mai comme agente aux renseignements et à la représentation. Elle sera une aide précieuse pour répondre aux demandes des usagers à Nicolet, Bécancour et Drummondville. Elle sera également appelée à représenter l'organisme en collaboration avec la direction. L'organisme est en pleine expansion et c'est une grande fierté de pouvoir répondre aux besoins des locataires sur le grand territoire du Centre-du-Québec.

La situation des locataires est toujours précaire. Le prix des loyers a encore augmenté et bien évidemment, les revenus des personnes ne suivent pas. Il y a très peu de logement convenable disponible à des prix raisonnables pour les gens à faible-moyen revenu. En ce sens, nous sommes à l'affût du 1er juillet qui arrive à grands pas.

Toute l'équipe de l'ALCQ travaille ardemment à l'amélioration des conditions de vie des locataires et est à l'écoute de leurs besoins. Depuis le mois de janvier 2023, c'est plus de 952 interventions que nous avons effectuées !

C'est donc des périodes de vacances bien méritées que se partageront l'équipe de travail dans les semaines à venir. Nous profiterons de cette pause pour nous ressourcer et nous réenergiser en vue d'un automne bien rempli!

Nous vous souhaitons un été lumineux et un bon déménagement pour ceux.celles que ça concernent!
L'équipe de l'ALCQ

DANS CE NUMÉRO :

- Retour sur la Journée des locataires 24 avril p . 2
- Soins des animaux en logement p . 3
- Changement d'adresse p . 4 - 5
- Passe-moi ton bail p . 6
- Reprise de logement de mauvaise foi/Victoire ALCQ p . 7
- Produits promotionnels p . 8
- Avis Google p . 9
- Devenir membre p . 10
- Nous joindre p . 11



RETOUR SUR LA JOURNÉE DES LOCATAIRES LE 24 AVRIL



Malgré le froid, plus d'une quarantaine de gens présents! Nous avons heureusement eu de la soupe chaude, du café et de la bonne musique pour nous réchauffer ! Un gros merci à l'A.I.S. pour les petits chocolats mendiants qui ont disparus rapidement!

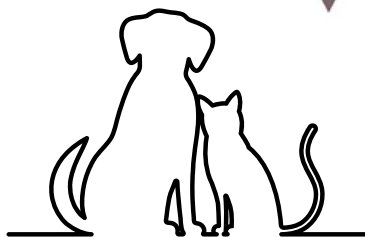


ASSOCIATION POUR
L'INTÉGRATION SOCIALE
Région Bois-Francs



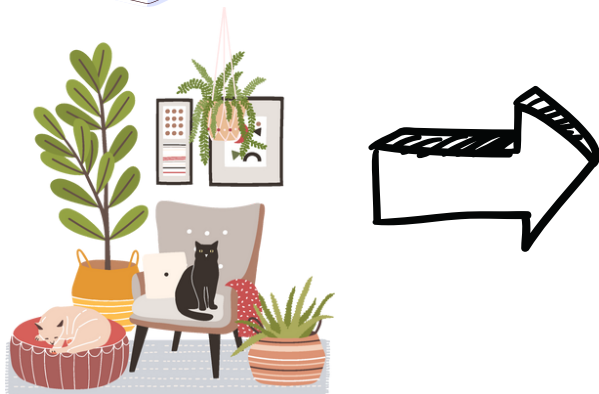
SOINS DES ANIMAUX EN LOGEMENT

Nous avons maintenant dans la section « Outils » de notre site web, des trucs afin d'éviter d'avoir des plaintes relatives à vos animaux en logement. Un gros merci à la Clinique vétérinaire de Victoriaville pour les informations.



Conseils contre l'abolement

Télécharger le document



Alternatives au dégriffage

Télécharger le document

Copies papier disponibles au bureau 229 au 59 rue Monfette, Victoriaville

<https://www.assolocataires.org/outils/a-telecharger>



Changement d'adresse/ téléphones à faire



Service québécois de changement d'adresse au 1 877 644-4545 ou sur internet pour ces ministères : Revenu Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, Régie de l'assurance-maladie du Québec, Élections Québec, Retraite Québec, Travail, Emploi et Solidarité sociale, CNESST.

Revenu Canada.....	1 800 959-7383
Assurance-emploi.....	1 800 808-6352
Aide de dernier recours (Victoriaville).....	819 758-8241
Service Québec (Victoriaville).....	1 800 463-0950
Allocation canadienne pour enfants.....	1 800 387-1194
Pension et sécurité de vieillesse.....	1 800 277-9915
Allocation-logement.....	1 855 291-6467 (option 2, option 2)
Poste Canada	1 866 607-6301
Hydro-Québec.....	1 888 385-7252
Bell.....	1 866 527-8771
Télébec.....	1 888 835-3232
Vidéotron.....	1 877 512-0911
Cogeco.....	1 866 921-5792
Votre courtier d'assurances	
Votre pharmacie	

ATTENTION, déménager ce n'est pas gratuit. Vous pourriez avoir des frais à payer lors de votre changement d'adresse, informez-vous!



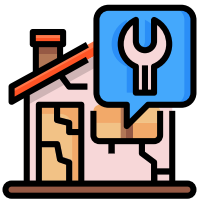
Changement d'adresse/ nouveau logement



Assurez-vous d'avoir une copie du bail, c'est un contrat et vous y avez droit! Pensez également à vérifier que vous avez les coordonnées complètes du propriétaire.



Prenez des photos de l'état des lieux lorsque vous emménager. S'il y a des bris lors de votre arrivée, vous pourrez prouver que c'était déjà là.



Si votre propriétaire s'engage à faire des réparations dans le logement que vous vous apprêtez à louer, ayez une entente écrite ou faites-le inscrire sur le bail.



Votre logement doit être propre lorsque vous en prenez possession. Vous pouvez refuser d'y habiter s'il est impropre à l'habitation.



Le dépôt de garantie est illégal au Québec, que ce soit pour le droit d'avoir un animal, les clés, etc. Le seul dépôt qui peut être demandé est l'équivalent du prix d'un mois de loyer et celui-ci sera déduit lorsque vous prendrez possession du logement.

PASSE-MOI TON BAIL!



POUR S'ENTRAIDER ENTRE LOCATAIRES: PASSE-MOI TON BAIL !

Les propriétaires

Les propriétaires profitent souvent de l'arrivée d'un nouveau locataire pour augmenter le loyer de façon exagérée.

Les locataires

Lorsque vous signez un nouveau bail, vous avez le droit de savoir combien payait l'ancien locataire.



COMBIEN PAYAIT L'ANCIEN LOCATAIRE ?

Selon la loi, les propriétaires doivent inscrire sur le bail le montant du loyer le plus bas payé. Ce montant doit être inscrit sur le bail dans la section « Avis au nouveau locataire » (section G). Souvent, les propriétaires ne complètent pas cette section ou si elle est complétée, le locataire ne dispose d'aucun outil pour vérifier que le montant qui y est indiqué est véridique.

- Alors si vous déménagez, remettez votre bail en mains propres au nouveau locataire — ou vous pouvez poster votre ancien bail à votre ancienne adresse



Afin de favoriser l'entraide entre locataires, le RCLALQ propose la campagne « Passe-moi ton bail! ». Ceci consiste tout simplement à donner votre ancien bail au nouveau locataire qui emménage dans votre ancien logement. Si le loyer augmente de façon déraisonnable, il existe des recours, informez-vous.

REPRISE DE LOGEMENT DE MAUVAISE FOI

Extrait du jugement d'une usagère



« Dans le présent cas, le Tribunal retient de la preuve que le locateur utilise la reprise afin de rénover le logement pour le relouer à un prix plus élevé. Ils achètent des maisons, les habitent momentanément le temps des rénovations et les relouent.

Le locateur a mentionné à la locataire qu'il voulait reprendre son logement en décembre 2021, ce qu'il n'a pas fait, il a par la suite acquis une maison, qu'il a habité le temps des rénovations. Un logement s'est libéré dans l'immeuble occupé par la locataire qu'il a aussi rénové et reloué à un prix beaucoup plus élevé. Il avait l'opportunité d'habiter ce logement, ce qu'il n'a pas fait. Quelques jours après la relocation, il expédie à la locataire un avis de reprise.

Une autre maison, qu'il habite en ce moment, dont il vient de compléter les rénovations, est relouée quelques jours avant l'audience. Ces faits démontrent que le locateur entend reprendre le logement afin de le rénover et ensuite le relouer à un prix plus élevé. Le Tribunal n'est pas convaincu qu'il désire se loger à long terme dans le logement occupé par la locataire. »

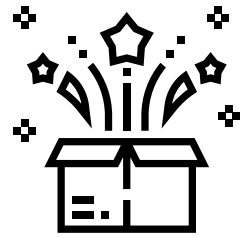
**LA DEMANDE DE REPRISE
EST DONC REJETÉE!**
**LA LOCATAIRE PEUT
DEMEURER DANS SON
LOGEMENT.**

Ce n'est pas toujours facile de faire valoir ses droits. Ça prend bien du courage pour le faire., mais ça en vaut la peine. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches.



PRODUITS PROMOTIONNELS

Dans le cadre de notre projet d'auto-financement, nous offrons les produits promotionnels suivants:



**UNE PETITE LAMPE RÉFLÉCHISSANTE À 5\$
(BIEN PRATIQUE POUR TROUVER LES CLEFS
DE VOTRE LOGEMENT DANS VOTRE SAC)**



**UN SAC RÉUTILISABLE À 3\$ (TRÈS PRATIQUE
POUR APPORTER VOTRE REFUS
D'AUGMENTATION DE LOYER À VOTRE
PROPRIÉTAIRE)**



**UN CRAYON À 1\$ (QUI PEUT ÊTRE
UTILISÉ POUR SIGNER UN NOUVEAU
BAIL... OU PAS)**

**N'hésitez pas à nous encourager en
venant faire un tour à nos bureaux.**

Avis Google



Vous avez eu un super service de la part de notre équipe? N'hésitez pas à nous laisser votre avis sur notre page Google.

En le faisant, vous nous permettez de générer une plus grande visibilité pour rejoindre encore plus de locataires afin de les aider.





DEVENIR MEMBRE

L'Association des locataires Centre-du-Québec est un organisme qui a pour mission la défense individuelle et collective des droits des locataires en matière de droit du logement.

Le dynamisme et la pérennité de l'Association des locataires Centre-du-Québec repose sur ses membres. C'est pourquoi nous vous invitons à être solidaire aux autres locataires en devenant membre. C'est avec une force collective que nous pouvons faire avancer les choses!

En devenant membre, vous recevrez tous nos bulletins du locataire et vous serez informé des événements et des activités de l'organisme.

Pour devenir membre vous n'avez qu'à déboursier la cotisation symbolique de :

- 2 \$ à titre de membre individuel
- OU 10 \$ à titre de membre collectif (OBNL).

Communiquer avec nous au : (819) 758-3673 afin d'obtenir votre coupon d'adhésion!



NOUS JOINDRE

En tant que locataire, vous avez des droits!

Que ce soit pour des démarches auprès du Tribunal administratif du logement, pour de l'information ou encore pour connaître vos droits, l'Association des locataires Centre-du-Québec est là pour vous aider.

Les services rendus par l'organisme sont offerts **gratuitement**.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions relatives à votre logement au 1 855-758-2523 ou à notre adresse courriel : **info@assolocataires.org**.

Nos heures d'ouverture sont les suivantes : du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Dans le cas d'une situation particulière, nous pouvons nous adapter à vos disponibilités.

Prendre note que notre horaire demeure le même durant toute la période estivale.

<https://www.assolocataires.org/>



59, rue Monfette, local 229, Victoriaville QC G6P 1J8
Tél. : 819 758-3673 | Sans frais : 1 855 758-2523
Courriel : ass.loc@cdcbf.qc.ca